

REVUE DE PRESSE 2022

Association Régionale de Pêche & de protection des milieux aquatiques Auvergne-Rhône-Alpes

coupures presse du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (liste non exhaustive)



Presse nationale

médias papier et web

TéléLoisirs.fr

Annonce de la diffusion du film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes sur TV8 Mont Blanc.

Menu **TéléLoisirs** Me connecter

DIAMOND dance

Le théâtre de la place d'Italie **13e ART** DU 8 MARS AU 10 AVRIL 2022

Programme TV

Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes

Culture Infos - Nature 2022 France 26min

Résumé du programme

Un film à la découverte d'environnements de pêche et paysages d'exception, une invitation au voyage à la découverte d'une passion de PLEINE NATURE ! Partez à la rencontre de pêcheurs amateurs et professionnels engagés, partageant le bonheur

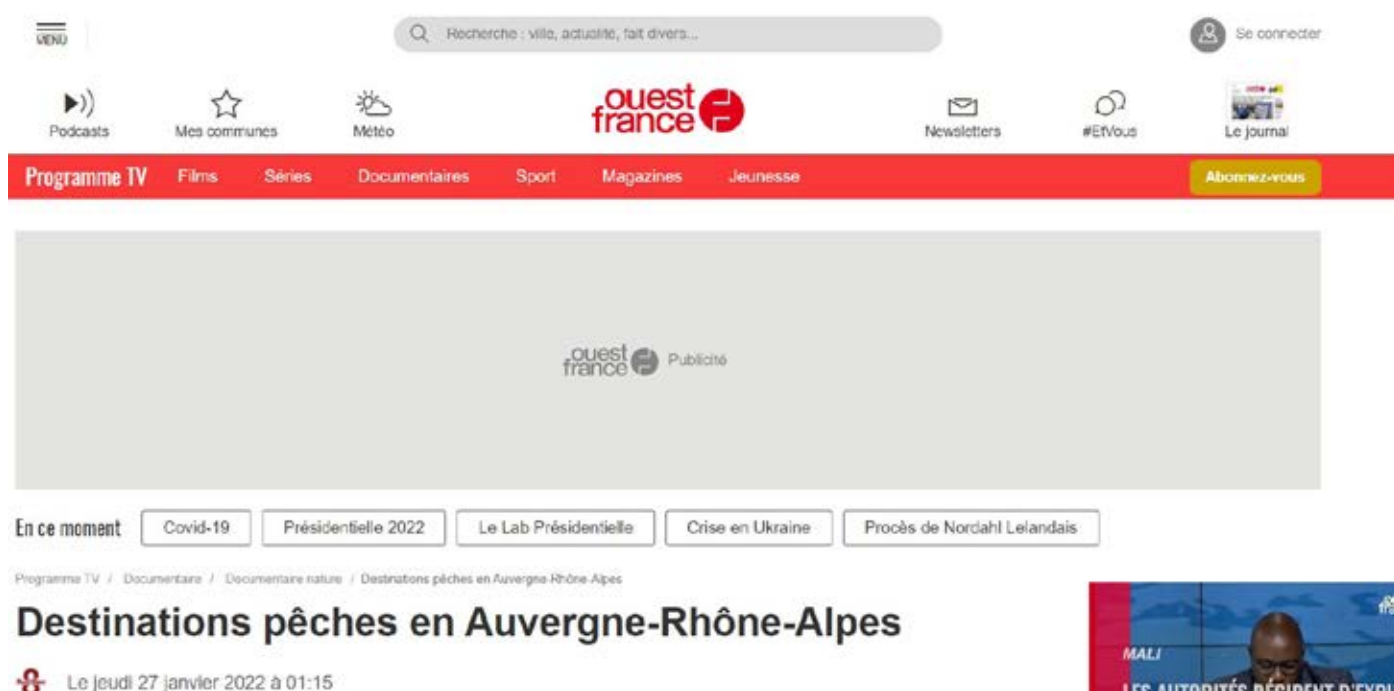
← Annonces Google

[Bloquer l'annonce](#)

[Pourquoi cette annonce ?](#)

ouestfrance.fr

Annonce de la diffusion du film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes sur TV8 Mont Blanc.

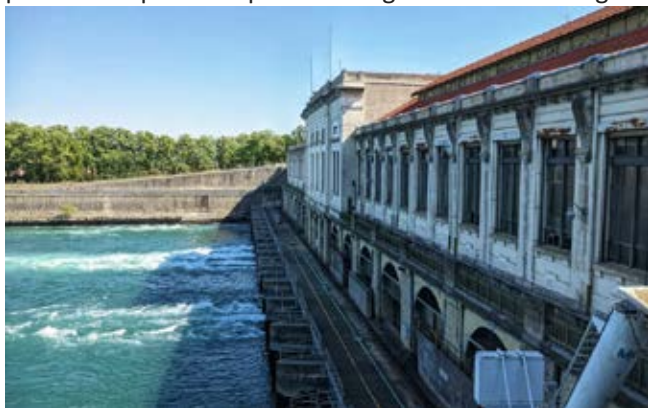


The screenshot shows the top navigation bar of the Ouest France website. It includes a search bar with the text "Recherche : ville, actualité, fait divers...", a "Se connecter" button, and icons for Podcasts, Mes communes, Météo, Newsletters, #EtVous, and Le journal. Below the navigation bar is a red menu bar with categories: Programme TV, Films, Séries, Documentaires, Sport, Magazines, Jeunesse, and an "Abonnez-vous" button. A large grey placeholder area contains the Ouest France logo and the word "Publicité". Below this is a "En ce moment" section with buttons for "Covid-19", "Présidentielle 2022", "Le Lab Présidentielle", "Crise en Ukraine", and "Procès de Nordahl Lelandais". The main content area features the breadcrumb "Programme TV / Documentaire / Documentaire nature / Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes", the title "Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes", and the date "Le jeudi 27 janvier 2022 à 01:15". A video player thumbnail on the right shows a man with the text "MALI" and "LES AUTORITÉS RÉCIDENT D'EVRI".

Rhône

Saumons, truites... «Le temps presse» pour sauver les poissons migrateurs du Rhône

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes tire la sonnette d'alarme sur la situation de plusieurs espèces de poissons migrateurs dans la région.



Au barrage de Cusset entre Villeurbanne et

Vaulx-en-Velin, situé sur un bras du Rhône, l'absence d'échelles à poissons bloque la migration de ces derniers. LP/Justin Boche

1

Par Justin Boche, correspondant à Lyon (Rhône)

Le 21 juin 2022 à 08h20

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes Rhône-Alpes (Arpara) est inquiète. [La situation des grands « poissons migrateurs »](#) de l'axe Rhône-Méditerranée est de plus en plus « préoccupante ». Selon l'Arpara, en 2022, les populations de ces espèces comme le saumon sauvage, la grande alose, [l'anguille](#), la truite de mer sont devenues mauvaises. Certaines espèces comme l'esturgeon ou la lamproie ont même disparu.

« Dans les années 1950, [on a créé des barrages sans se soucier de la reproduction des espèces](#). À cette époque, il y avait besoin d'électricité pour reconstruire la France et les poissons n'étaient pas le principal souci », tranche Alain Lagarde, président de la Fédération de pêche du Rhône.



Date de parution : 21 juin 2022
PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE - PAGES REGION / RHÔNE

suite...

Créer des échelles sur les barrages

L'absence d'équipements spécialisés a ainsi coupé le cycle de migrations des poissons. « Tous les poissons migrent. Que ce soit de quelques centaines de mètres ou des milliers de kilomètres. Il aurait donc fallu créer des échelles à poisson sur les barrages pour qu'ils puissent aller se reproduire plus haut sur le Rhône ou la Saône », poursuit-il.

Malheureusement, le temps perdu ne se rattrape plus. La construction de ces échelles coûterait six fois plus cher aujourd'hui qu'à l'époque. Le temps presse donc pour les populations d'anguilles ou d'aloses dans un état critique. « En équipant tous les barrages, on pourrait retrouver une reproduction naturelle beaucoup plus importante. Mais il ne faut pas traîner encore 50 ans. Malheureusement, les projets d'échelles ne sont pas légion », s'alarme Alain Lagarde.

Presse quotidienne régionale

médias papier et web

Fédération de pêche: « Veiller à la protection des milieux aquatiques »

Alain Lagarde, habitant de Marcilly-d'Azergues, est président de la Fédération de pêche du Rhône depuis 2003. Il vient d'être conforté dans ses fonctions. Rencontre.

Pourquoi avoir brigué un nouveau mandat à la tête de la fédération de pêche du Rhône ?

« Du Rhône et de Métropole de Lyon ! Mon parcours jusqu'à ce poste de président a été progressif. Passionné de pêche depuis toujours, je suis devenu président de l'Aappma ⁽¹⁾ de Chazay, Civrieux, Les Chères et Marcilly, où j'habite depuis 1970. Je suis rentré au CA de la fédération qui m'a élu président en 2003 et réélu une nouvelle fois le mois dernier lors de l'assemblée générale à Villefranche. Je suis également président de l'association régionale des fédérations de pêche Auvergne Rhône-Alpes (Arpa) et membre de la fédération nationale. »

« Détecter et enrayer les pollutions éventuelles »

Quels sont les axes que vous entendez développer pendant ce nouveau mandat ?

« Ces dernières années, nous avons renforcé notre encadrement et nos équipes de terrain qui effectuent un gros travail de repérages des problématiques et de suivi des solutions proposées. Nos cinq techniciens sont engagés pour veiller



Alain Lagarde devant le siège de la fédération à La Tour-de-Salvagny. Photo Progrès/Gilbert BLANCHON

Canne en main dans le Beaujolais

De belles parties de pêche à organiser dans le Beaujolais, riche en petits cours d'eau qui coulent vers les nombreux affluents de la Saône de Belleville-en-Beaujolais à Anse, auxquels il faut ajouter le Reims et le Sornin, rivières du Beaujolais Vert qui s'échappent, à l'ouest, vers le département de la Loire, et la Grosne vers le nord. La Mauvaise, l'Ardières, la Vauxonne, le Marverand, le Nizerand, le Morgon et l'Azergues, autant de cours d'eau de la région qui offrent des parcours de pêche souvent agréablement ombragés.

« Les parties les plus rurales sont le fief des pêcheurs fidèles et chevronnés. Plus près de la Saône, l'été est le moment où les vacanciers, attirés par le bord de l'eau aiment taquiner le petit poisson et où les plus jeunes font leur première expérience de la pêche. Nous avons d'ailleurs favorisé cette pratique occasionnelle en proposant des cartes à la journée et des cartes spéciales jeunes en vente chez nos dépositaires répertoriés sur le site de la fédération », détaille Alain Lagarde, qui souligne la nette amélioration de la qualité de l'eau sur le secteur Beaujolais.

Autre atout de la région, les plans d'eau à Saint-Georges, Villefranche, Anse, Quincieux, Les Chères, Civrieux et bien sûr Cublize, permettent une pêche différente (carpes, brochets, sandres, silures, etc.) qu'il est parfois possible de combiner aux activités ludiques ou de loisirs. « En tout cas, que des bonnes surprises pour le pêcheur qui découvrira bientôt le beaujolais. Truites, vérons et autres goujons sont bien adaptés aux cours d'eau de la région. Dès le 5 juin, les jeunes pêcheurs pourront lancer leur ligne à l'occasion de la fête de la pêche pour une journée d'initiation gratuite. Se renseigner auprès de l'Aappma locale », précise encore le président.

hors normes ⁽²⁾. Enfin, une cinquantaine de gardes, dont deux fédéraux, arpentent les parcours de pêche pour assurer le respect des règles et faire part de leurs observations. »

Et si on parlait poissons ?

« Tous les efforts évoqués contribuent à maintenir une belle population aussi bien dans les petits ruisseaux que dans les rivières plus importantes. Les pollutions sont moindres et la qualité de l'eau s'améliore, ce qui permet de maintenir les espèces sauva-

ges. Bien sûr, toutes les AAPPMA sont soucieuses de satisfaire les pêcheurs avec plus de 15 tonnes d'alevinage par an. »

De notre correspondant
Gilbert BLANCHON

⁽¹⁾ AAPPMA : association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique.

⁽²⁾ Fenêtre de capture : par exemple pour la truite, cette fenêtre se situe entre 20 et 25 cm. Pour le brochet entre 50 et 70 cm. Pour le silure jusqu'à 1,70 m.

« On n'est pas dans une guerre de l'eau » assurent les pêcheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA), regroupant les élus des douze fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale, samedi 21 mai à Montélimar (Drôme).

En présence notamment de Philippe Meunier, vice-président du conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes (Aura) délégué à la pêche, et Claude Roustan, président de la Fédération nationale de pêche en France, les différents responsables ont pu faire le point sur les enjeux à venir pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques du territoire.

« En cette période de fortes chaleurs , il faut plus que jamais réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau dans notre domaine. On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une réflexion de comment bien l'utiliser », a souligné le vice-président du conseil régional. Et d'ajouter en s'adressant à l'assemblée : « La Région continuera à soutenir toutes vos actions en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Cette activité est un moteur essentiel pour l'attractivité de notre territoire. »

Depuis 2017, un partenariat lie la Région Aura avec les associations de pêche pour la réalisation de projets, à travers le “ plan pêche et milieux aquatiques régional ”.

Un point a également été fait sur le projet national “ Sauvons nos rivières ”, qui vient de débiter sa deuxième partie autour de la protection des poissons migrateurs.

« Un vrai danger »

« Si on arrive à protéger les poissons migrateurs, on protège aussi l'ensemble des poissons. Il faut mobiliser l'État et les hautes instances environnementales autour de ce sujet car il y a un vrai danger », a souligné le président de la Fédération nationale de pêche en France, engagé dans le projet.

La première partie de “Sauvons nos rivières” concernait la sécheresse et les enjeux liés à la diminution des cours d'eau. Des problématiques très actuelles, qui ne manquent pas de mobiliser l'ensemble des fédérations de pêcheurs de la région pour tenter de trouver des solutions.

Date de parution : 24 mai 2022

PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE - ÉDITION DRÔME MONTE LIMAR

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DL le 24/5/22

Pêche : « On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une réflexion »

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des douze fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale, samedi 21 mai, à Montélimar.

En présence notamment de Philippe Meunier, vice-président de la Région délégué à la pêche, et Claude Roustan, président de la Fédération nationale de pêche, les différents responsables ont pu faire le point sur les enjeux à venir pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques du territoire.

« Un moteur essentiel pour l'attractivité de notre territoire »

« En cette période de fortes chaleurs, il faut plus que jamais réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau dans notre domaine. On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une



L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des douze fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale, samedi 21 mai à Montélimar. Le rendez-vous était cette année organisé par la fédération drômoise, présidée par Christian Bréty. Photo DR

réflexion de comment bien l'utiliser », a souligné l'élu régional. Et d'ajouter, en s'adressant à l'assemblée : « La Région continuera à soutenir toutes vos actions re. »

Depuis 2017, un partenariat lie la Région avec les associations de pêche pour la réalisation de projets, à travers le Plan pêche et milieux aquatiques.

Un point a également été fait sur le programme national «Sauvons nos rivières», qui vient de débiter sa deuxième partie autour de la protection des poissons migrateurs.

« Un vrai danger »

« Si on arrive à protéger les poissons migrateurs, on protège aussi l'ensemble des poissons. Il faut mobiliser l'Etat et les hautes instances environnementales autour de ce sujet car il y a un vrai danger », a souligné le président de la Fédération nationale, engagé dans le projet.

La première partie de «Sauvons nos rivières» concernait la sécheresse et les enjeux liés à la diminution des cours d'eau. Des problématiques très actuelles, qui ne manquent pas de mobiliser l'ensemble des fédérations de pêcheurs de la région pour tenter de trouver des solutions.

V.S.

02 07A-07B-26A-26C-26D DR002-VI

18 CA PA 40V2



Association régionale de pêche : « Réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau »

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale samedi 21 mai à Montélimar (Drôme).

En présence notamment de Philippe Meunier, vice-président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes délégué à la pêche, et Claude Rouston, président de la Fédération nationale de pêche en France, les différents responsables ont fait le point sur les enjeux à venir pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques du territoire.

« En cette période de fortes chaleurs, il faut plus que jamais réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau dans notre domaine. On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une réflexion de comment bien l'utiliser », a souligné le vice-président du Conseil régional. Et d'ajouter en s'adressant à l'assemblée : « La Ré-

gion continuera à soutenir toutes vos actions en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Cette activité est un moteur essentiel pour l'attractivité de notre territoire. »

Depuis 2017, un partenariat lie la Région AuRA avec les associations de pêche pour la réalisation de projets, à travers le Plan pêche et milieux aquatiques régional.

Un point a également été fait sur le projet national "Sauvons nos rivières", qui vient de débiter sa deuxième partie autour de la protection des poissons migrateurs.

« Si on arrive à protéger les poissons migrateurs, on protège aussi l'ensemble des poissons. Il faut mobiliser l'État et les hautes instances environnementales autour de ce sujet car il y a un vrai danger », a souligné le président de la Fédération nationale de pêche en France, engagé dans le

projet.

La première partie de "Sauvons nos rivières" concernait la sécheresse et les enjeux liés à la diminution des cours d'eau. Des problématiques très actuelles, qui ne manquent pas de mobiliser l'ensemble des fédérations de pêcheurs de la région pour tenter de trouver des solutions. ■



L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale le 21 mai à Montélimar. Le rendez-vous était cette année organisé par la fédération drômoise, présidée par Christian Brély. Photo Arpara

par V.s.





Association régionale de pêche : « Réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau

»

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale samedi 21 mai à Montélimar (Drôme).

En présence notamment de Philippe Meunier, vice-président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes délégué à la pêche, et Claude Roustan, président de la Fédération nationale de pêche en France, les différents responsables ont fait le point sur les enjeux à venir pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques du territoire.

« En cette période de fortes chaleurs, il faut plus que jamais réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau dans notre domaine. On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une réflexion de comment bien l'utiliser », a souligné le vice-président du Conseil régional. Et d'ajouter en s'adressant à l'assemblée : « La Ré-

gion continuera à soutenir toutes vos actions en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Cette activité est un moteur essentiel pour l'attractivité de notre territoire. »

Depuis 2017, un partenariat lie la Région AuRA avec les associations de pêche pour la réalisation de projets, à travers le Plan pêche et milieux aquatiques régional.

Un point a également été fait sur le projet national "Sauvons nos rivières", qui vient de débiter sa deuxième partie autour de la protection des poissons migrateurs.

« Si on arrive à protéger les poissons migrateurs, on protège aussi l'ensemble des poissons. Il faut mobiliser l'État et les hautes instances environnementales autour de ce sujet car il y a un vrai danger », a souligné le président de la Fédération nationale de pêche en France, engagé dans le

projet.

La première partie de "Sauvons nos rivières" concernait la sécheresse et les enjeux liés à la diminution des cours d'eau. Des problématiques très actuelles, qui ne manquent pas de mobiliser l'ensemble des fédérations de pêcheurs de la région pour tenter de trouver des solutions. ■



L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale le 21 mai à Montélimar. Le rendez-vous était cette année organisé par la fédération drômoise, présidée par Christian Brély. Photo Arpara

par V.s.



Association régionale de pêche : « Réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau »

L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale samedi 21 mai à Montélimar (Drôme).

En présence notamment de Philippe Meunier, vice-président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes délégué à la pêche, et Claude Rouston, président de la Fédération nationale de pêche en France, les différents responsables ont fait le point sur les enjeux à venir pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques du territoire.

« En cette période de fortes chaleurs, il faut plus que jamais réfléchir à une meilleure utilisation de l'eau dans notre domaine. On n'est pas dans une guerre de l'eau mais plutôt dans une réflexion de comment bien l'utiliser », a souligné le vice-président du Conseil régional. Et d'ajouter en s'adressant à l'assemblée : « La Ré-

gion continuera à soutenir toutes vos actions en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Cette activité est un moteur essentiel pour l'attractivité de notre territoire. »

Depuis 2017, un partenariat lie la Région AuRA avec les associations de pêche pour la réalisation de projets, à travers le Plan pêche et milieux aquatiques régional.

Un point a également été fait sur le projet national "Sauvons nos rivières", qui vient de débiter sa deuxième partie autour de la protection des poissons migrateurs.

« Si on arrive à protéger les poissons migrateurs, on protège aussi l'ensemble des poissons. Il faut mobiliser l'État et les hautes instances environnementales autour de ce sujet car il y a un vrai danger », a souligné le président de la Fédération nationale de pêche en France, engagé dans le

projet.

La première partie de "Sauvons nos rivières" concernait la sécheresse et les enjeux liés à la diminution des cours d'eau. Des problématiques très actuelles, qui ne manquent pas de mobiliser l'ensemble des fédérations de pêcheurs de la région pour tenter de trouver des solutions. ■



L'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes (Arpara), regroupant les élus des 12 fédérations de pêche de la région, a organisé son assemblée générale le 21 mai à Montélimar. Le rendez-vous était cette année organisé par la fédération drômoise, présidée par Christian Brély. Photo Arpara

par V.S.



- [Environnement](#)
- [Ici on agit !](#)
- [Pollution du fleuve Loire : notre enquête](#)

Auvergne-Rhône-Alpes Truites, saumons, aloses: ces poissons migrateurs qui désertent le Rhône

Ils font partie du patrimoine français mais sont en grand danger. Esturgeons, saumons, truites et aloses ont déjà disparu ou sont en train de disparaître de l'axe Rhône-Méditerranée. L'association régionale de pêche de la région (Arpara) tire la sonnette d'alarme.

Par **Le Progrès** - 10 juin 2022 à 16:00 | mis à jour le 10 juin 2022 à 16:16 - Temps de lecture : 2 min

— | |



Certains poissons n'arrivent plus à remonter les fleuves et rivières et ne peuvent donc plus se reproduire. Photo d'illustration Progrès/Richard MOUILLAUD



passer en mode retrogaming

« La grande alose est plus menacée que l'ours polaire. »

L'état des grands poissons migrateurs n'a jamais été aussi mauvais sur l'axe Rhône-Méditerranée. C'est le constat dressé par l'association régionale de pêche, qui recense comptages et observations, effectués depuis plusieurs années.

Si lamproies, aloses, truites de mer et anguilles sont des espèces de plus en plus rares, l'esturgeon a, lui, disparu en Auvergne Rhône-Alpes.

Une situation préoccupante dont la tendance n'est pas positive. En cause : la difficulté pour ces poissons de remonter les eaux, ce qui perturbe leur circuit de migration.

« L'état est alarmant »

« La problématique identifiée pour l'alose, par exemple, est l'inaccessibilité des zones d'habitats, favorables à sa reproduction », explique Pierre Campton, directeur de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée. « L'alose ne peut franchir seuils et barrages non équipés de passe à poissons. L'état est alarmant sur cette espèce. »

A lire aussi >> [Une espèce de poissons d'eau douce sur cinq est menacée en France](#)

La Fédération nationale de la pêche en France intensifie ses mises en alerte et lance une nouvelle campagne de mobilisation Sauvons Nos Rivières - acte II : Migrateurs en danger.

Même si les actions et solutions se multiplient sur le terrain, auprès des pêcheurs, des industriels et des institutionnels des territoires, il reste très difficile de pérenniser les espèces.

La solution de la passe à poissons à Jons

Tout de même, des solutions émergent avec notamment ces passes à poissons, installées sur les barrages, pour faciliter leur parcours. [Dans le Rhône, c'est le cas à Jons depuis 2012](#), où une rivière artificielle de plus de 300 mètres a été créée avec 32 bassins fonctionnant comme un escalier, pour permettre le franchissement progressif des poissons.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Truites, saumons, les poissons migrateurs désertent le Rhône

Ils font partie du patrimoine français mais sont en grand danger. Esturgeons, saumons, truites et aloses ont déjà disparu ou sont en train de disparaître de l'axe Rhône-Méditerranée. L'association régionale de pêche de la région (Arpara) tire la sonnette d'alarme.

« La grande alose est plus menacée que l'ours polaire. » L'état des grands poissons migrateurs n'a jamais été aussi mauvais sur l'axe Rhône-Méditerranée. C'est le constat dressé par l'association régionale de pêche, qui recense comptages et observations, effectués depuis plusieurs années.

L'esturgeon a disparu des radars

Si truites de mer, anguilles lamproies et aloses sont des espèces de plus en plus rares, l'esturgeon a, lui, disparu en Auvergne Rhône-Alpes. Une situation préoccupante, dont la tendance n'est pas positive. En cause : la difficulté pour ces poissons, de remonter les eaux, ce qui perturbe leur circuit de migration.

« La problématique identifiée pour l'alose, par exemple, est l'inaccessibilité des zones

d'habitats favorables à sa reproduction, explique Pierre Campton, directeur de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée. L'alose ne peut franchir seuils et barrages non équipés de passe à poissons. L'état est alarmant sur cette espèce. »

La Fédération nationale de la pêche en France intensifie ses mises en alerte et lance une nouvelle campagne de mobilisation Sauvons Nos Rivières - acte II : Migrateurs en danger.

Même si les actions et les solutions se multiplient sur le terrain, auprès des pêcheurs, des industriels et des institutionnels des territoires, il reste très difficile de pérenniser les espèces.

La solution de la passe à poissons à Jons

Tout de même, des solutions émergent, avec notamment ces passes à poissons, installées sur les barrages, pour faciliter leur parcours.

Dans le Rhône, c'est le cas à Jons depuis 2012, où une rivière artificielle de plus de 300 mètres a été créée avec 32 bassins fonctionnant comme un escalier, pour permettre le franchissement progressif des poissons.

Presse périodique régionale



15E CONGRÈS RÉGIONAL DE LA PÊCHE

« Sauver les poissons migrateurs »

Le 15e congrès de l'association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes se tenait samedi après-midi à Montélimar. L'occasion lors de l'assemblée générale réunissant les élus des 12 fédérations de pêche sous la présidence d'Alain Lagarde, de mettre l'accent sur une toute nouvelle campagne de protection des poissons.

Parmi les temps forts du congrès, on relève la validation des comptes de l'année passée, la mutualisation de projets au niveau régional, la déclinaison du plan pêche et milieu aquatiques en partenariat avec la Région, et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation à la protection des poissons migrateurs. C'est également ce qu'a relevé le président de la fédération drômoise Christian Brely, qui accueillit les nombreux participants à Montélimar, ainsi que Claude Roustan, président de la Fédération nationale de la pêche en France, et Philippe Meunier, vice-président délégué à la

pêche à la région.

Une urgence aquatique



Cette année le congrès régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques a rassemblé les élus des 12 départements dans la Drôme où la ville de Montélimar a été choisie pour les accueillir.

Comme l'explique le président de la Fédération nationale : « *Les milieux aquatiques subissent de multiples pressions qui impactent dangereusement les poissons et en particulier les migrateurs. Pourtant, ces espèces constituent un patrimoine dont le caractère exceptionnel nous oblige à faire de leur protection une priorité. Les pêcheurs et leurs instances sont en première ligne de ce combat, mais la mobilisation de tous est nécessaire. Car quand une espèce disparaît, c'est pour toujours !* »

Conjointement à la campagne « Sauvons nos rivières », il s'agit de rappeler l'urgence d'une mobilisation collective, face au déclin massif de ces espèces depuis 50 ans.

Saumon, truite de mer, anguille, esturgeon, aloses, lamproies... sur 9 grands migrateurs présents en France, 8 espèces sont en danger d'extinction. Le constat est également alarmant au niveau européen, avec une baisse de 93 % des populations de poissons migrateurs entre 1970 et 2016.

Changement climatique, altération des habitats, pollution, prédation, braconnage, barrages, moulins... les phénomènes naturels et les activités humaines dégradent directement l'environnement, donc les conditions de vie des poissons.

Pour en savoir plus et agir : www.sauvonsnosrivieres.fr ■

par M.-H. L.



Presse spécialisée
pêche & chasse

LE CHASSEUR FRANÇAIS

Date de parution : 24 janvier 2022

Parution : quotidienne sur lechasseurfrancais.com

LE CHASSEUR FRANÇAIS

☰ Chasse Pêche Nature Jardin Recettes Ruralité Podcasts Le Chasseur Français TV

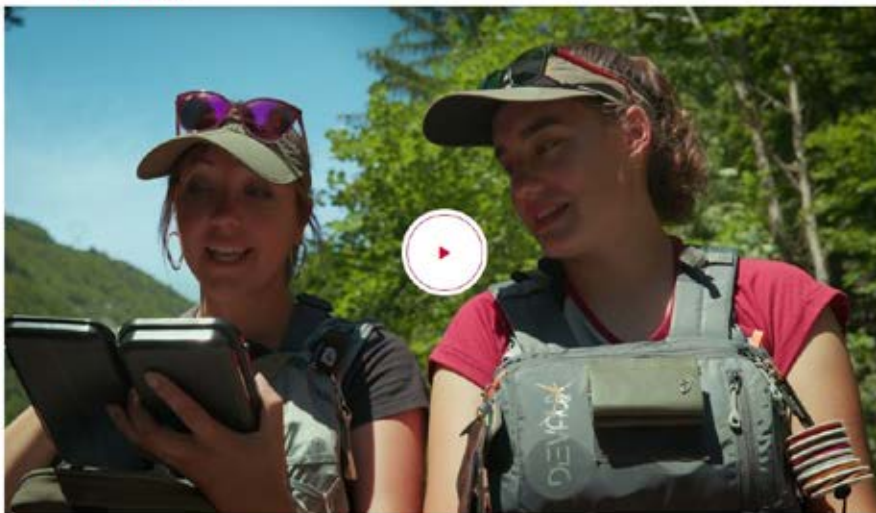
ACCUEIL / PÊCHE

Vidéo: Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes

ISABELLE LECA | 24 DÉCEMBRE 2021 | MIS À JOUR LE 24 DÉCEMBRE 2021



Un film à la découverte d'environnements de pêche et de paysages d'exception, une invitation à la découverte d'une passion, le tout avec de très belles images des pratiques de pêche, des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. De quoi vous donner des idées.



DESTINATIONS CARPE • DIVERS & INSOLITES

Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes



LE CHASSEUR FRANÇAIS

Date de parution : 21 avril 2022

Parution : quotidienne sur lechasseurfrancais.com

(<https://www.lechasseurfrancais.com/>)

ACCUEIL ([HTTPS://WWW.LECHASSEURFRANCAIS.COM](https://www.lechasseurfrancais.com/)) / PÊCHE ([HTTPS://WWW.LECHASSEURFRANCAIS.COM/PECHE](https://www.lechasseurfrancais.com/peche))

Alain Lagarde reconduit à la présidence de l'Association Régionale des fédérations de Pêche et de protection des milieux aquatiques Auvergne-Rhône-Alpes

ISABELLE LECA 21 AVRIL 2022 MIS À JOUR LE 28 AVRIL 2022



<https://www.lechasseurfrancais.com/wp-content/uploads/2022/04/peche-peche-auvergne-rhone-alpes.jpg>

Mardi l'Association Régionale des fédérations de Pêche et de protection des milieux aquatiques Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a élu les nouveaux membres de sa gouvernance pour les 5 prochaines années. Alain Lagarde a été reconduit, dans un 2^e mandat, dans sa mission de président.

Pour l'association régionale : « Les objectifs de nos actions sont triples : la conservation et la protection des milieux aquatiques, le développement de la pêche de loisir et la sensibilisation des publics à la pratique, l'environnement et la biodiversité de nos milieux ». La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les instances régionales sont des partenaires majeurs pour la réalisation de ces actions.

L'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA), composée de 24 membres au sein de son Conseil d'Administration est représentée par les présidents de chacune des 12 fédérations départementales de la région, plus un second représentant. Après les récentes élections des gouvernances des fédérations départementales, le conseil d'administration s'est réuni mardi au siège de l'ARPARA à la Tour de Salvagny et a élu les membres du Bureau et son Président. Cette nouvelle gouvernance, présidée par Alain Lagarde aux côtés de Lionel Martin et Bernard Rieux, les deux vice-présidents, est désignée pour 5 ans. Elle assure ainsi la coordination des structures membres, la mutualisation de projets au niveau de la région et la déclinaison du «Plan pêche et milieux aquatiques régionaux» en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Plus que jamais nos missions de protection et de gestion des milieux aquatiques et piscicoles restent une priorité pour nos structures associatives locales, départementales et régionale avec le soutien et la confiance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes » Alain Lagarde

Des missions fortes pour la protection et la conservation des espèces et des milieux aquatiques et pour le développement de la pêche de loisir.

C'est en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes que l'ARPARA et ses structures départementales déclinent un «Plan Pêche & Milieux Aquatiques Régionaux» pluriannuel depuis 2017. Ce plan pêche permet, chaque année et sur l'ensemble du territoire régional, la mise en œuvre et le financement :

- d'actions en faveur de la connaissance des espèces et de la biodiversité,
- des travaux d'aménagement et de restauration des milieux et de valorisation du patrimoine.

L'ARPARA acteur dans les instances de gouvernances régionales : Cette mission de représentation est un enjeu majeur pour construire des actions communes. Concertation et prises de décision au sein du Comité Régional de la Biodiversité, le SRADDET ou le Comité du Massif Central sont ainsi assurés par des représentants de l'ARPARA dans les instances.

Agir et participer aux politiques régionales en rapport avec les projets d'aménagement ou impliquant la qualité des milieux aquatiques ou leurs peuplements piscicoles et la pratique de la pêche de loisir. L'ARPARA partage également son expertise technique et sa connaissance des espèces et des milieux en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel, la DREAL ou le Conseil Régional.

Valoriser les actions menées en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement de la pêche de loisir.

Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes en détails :

00:00

La suspension Vertigo

00:00

<https://www.lechasseurfrancais.com/peche/alain-lagarde-reconduit-a-presidence-de-l-association-regionale-federations-de-peche-de-protection-mi...> 1/8

21/04/2022 11:41

Alain Lagarde reconduit à la présidence de l'Association Régionale des fédérations de Pêche et de protection des milieux aq...

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique et 2 associations de migrateurs (MRN & LOGRAM).
- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'article L430-1 (Modifié par L01 n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.
- Membre du réseau national des SAAPL piloté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable



Date de parution : avril/mai 2022
Parution : 5 numéros par an

Un livret pour parcourir les destinations pêche au fil des eaux douces de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'édition 2022 de ce nouveau livret est un panorama de la pêche de loisir pour tous les pêcheurs ! Où acheter sa carte de pêche ? Où pêcher et sur quel type de parcours ? Où dormir ? Où faire un stage ?

Le livret explique également le fonctionnement de la pêche de loisir. Pourquoi est-elle réglementée ? Quelles sont les missions d'intérêt général des fédérations de pêche ? Qu'est-ce que la gestion et la protection des milieux aquatiques ?

Un incontournable du pêcheur et non-pêcheur pour tout connaître sur les pratiques et les missions des acteurs du milieu associatif de la pêche de loisir.



8 brochetsandremagazine@aol.fr

Téles & radios

(diffusion régionale)

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme - TV web

<https://voyage.auvergnerhonealpes-tourisme.tv/Destinations-peches-en-Auvergne-Rhone-Alpes.html>

Diffusion : janvier 2022

Mise en ligne du film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes depuis janvier 2022.

Durée : 9 minutes.





TV8 Mont Blanc

9 diffusions : du 27 janvier au 4 février 2022 à 20h45

Diffusions du film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : Pierre BOUCAUD

Durée : 9 minutes.





TV8 Mont Blanc - Emission «La sortie pêche»

Diffusion : février 2022

Tournage réalisé en Savoie dans le port d'Aix les Bains.

Présentateur : Pierre BOUCAUD

Durée : 20 minutes.

Interview : Patrick LETOURNEAU - président FDAAPPMA 73 & élu ARPARA

France 3 Auvergne-Rhône-Alpes - Emission «On décode»

Diffusion : 13 avril 2022 à 18h30

Plateau dédié à la pêche de loisir avec la présence de Roland CABANE

Durée : 20 minutes.

Interview Roland CABANE - président de la FDAAPPMA 42 et élu à l'ARPARA





BFM Lyon Métropole - Emission «Voyons Voir»

Diffusion : 14 avril 2022 à 20h45

Tournage réalisé en Haute-Loire sur un parcours pêche Passion sur le fleuve Loire avec diffusion d'extraits d'images du **film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes.**

Présentatrice : Catherine LAMANCHE

Durée : 45 minutes.

Interviews : Lionel MARTIN - président FDAAPPMA 43 & élu ARPARA + Yann FORLO-ROU - chargé de développement de la FDAAPPMA 43

disponible en podcast : <https://youtu.be/qHQtJ9Q3630>



TéléGrenoble - Emission «Voyons Voir»

Diffusion : 14 avril 2022 à 20h45

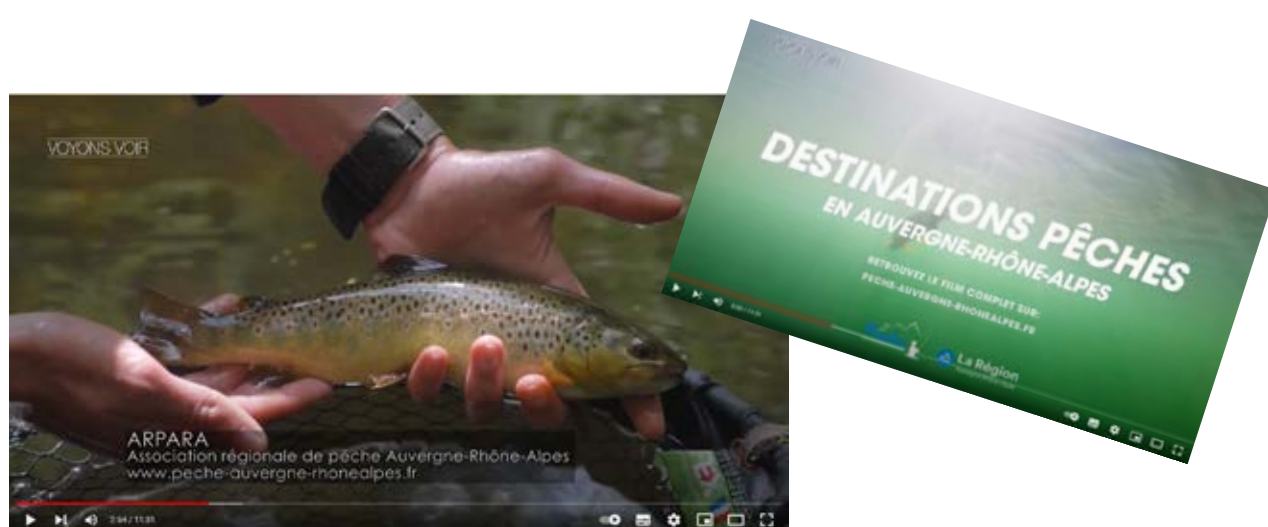
Tournage réalisé en Haute-Loire sur un parcours pêche Passion sur le fleuve Loire avec diffusion d'extraits d'images du **film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes**

Présentatrice : Catherine LAMANCHE

Durée : 45 minutes.

Interviews : Lionel MARTIN - président FDAAPPMA 43 & élu ARPARA + Yann FORLOROU - chargé de développement de la FDAAPPMA 43

disponible en podcast : <https://youtu.be/qHQtJ9Q3630>





Télévision Loire - Emission «Voyons Voir»

Diffusion : 14 avril 2022 à 20h45

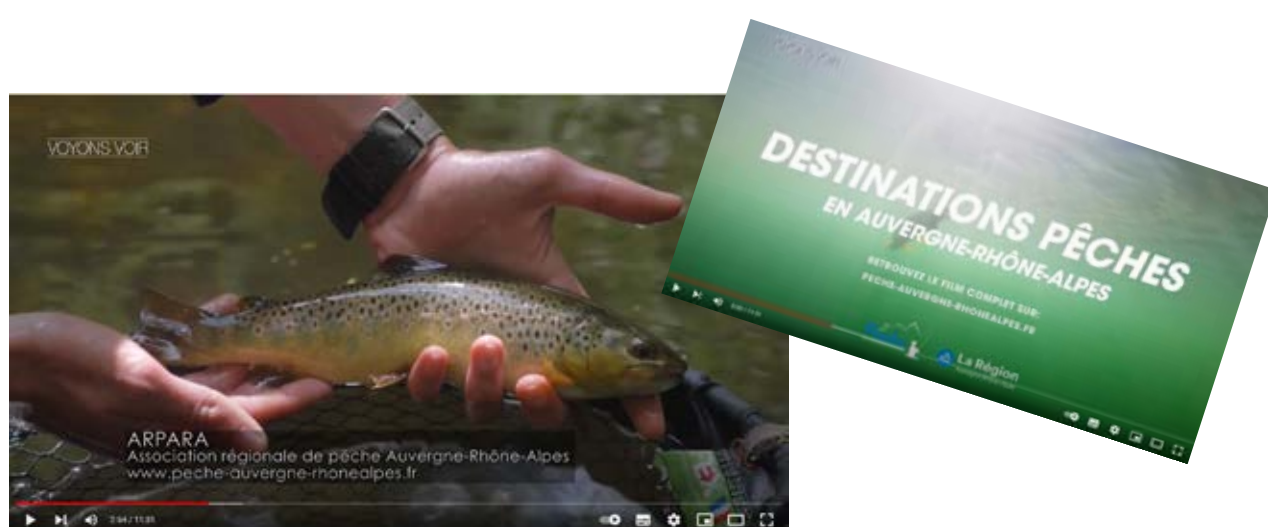
Tournage réalisé en Haute-Loire sur un parcours pêche Passion sur le fleuve Loire avec diffusion d'extraits d'images du **film Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes**

Présentatrice : Catherine LAMANCHE

Durée : 45 minutes.

Interviews : Lionel MARTIN - président FDAAPPMA 43 & élu ARPARA + Yann FORLOROU - chargé de développement de la FDAAPPMA 43

disponible en podcast : <https://youtu.be/qHQtJ9Q3630>



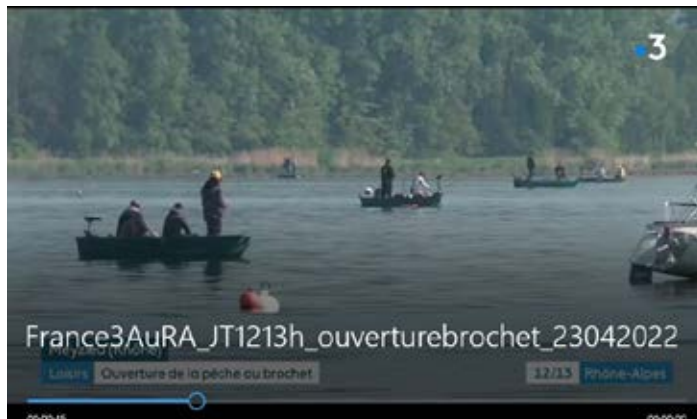
**France 3 Auvergne-Rhône-Alpes
Journal Télévisé 12/13h**

Diffusion : 23 avril 2022

sujet ouverture pêche brochet
sur le plan d'eau du Grand Large à Lyon.

Durée : 45 secondes.

Interview Simon Gaillot - FD69.



**France 3 Auvergne-Rhône-Alpes
Journal télévisé 19/20h**

Diffusion : 24 avril 2022

sujet ouverture pêche brochet sur le plan
d'eau du Grand Large (Rhône).

Durée : 2'08 secondes.

Interview Simon Gaillot - FD69.





RCF Lyon - émission Auvergne-Rhône-Alpes Diffusion 11 rédios locales : 27 juin 2022 à 18h20

Durée : 20 minutes

Interview : Alain LAGARDE - président ARPARA



Sécheresse : alerte poissons en danger !

27.06.2022



L'invité du 18/19 régional
RCF en AuRA

Présenté par Corentin Dubois

Nos cours d'eau s'assèchent, des barrages freinent la remontée des poissons. Des espèces disparaissent. D'autres ont disparu. L'association Régionale de pêche en Auvergne-Rhône-Alpes tire la sonnette d'alarme. On fait le point avec son président, Alain Lagarde.

[Partager](#) [Intégrer à mon site](#)



RCF Lyon - rubrique «3 questions à...» diffusée dans l'émission «la Matinale»

Le rechauffement de l'eau et l'impact sur les milieux aquatiques de la dérogation qui devrait être accordée à la centrale nucléaire du Bugey de rejeter les eaux de refroidissement, au-delà des températures normalement autorisées (événement sécheresse).

Diffusion Rhône : 20 juillet 2022

Durée : minutes

Interview : Jean-Pierre FAURE, directeur technique fédération du Rhône

Communications presse 2022 diffusées par l'Association Régionale de la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Communiqué de presse DESTINATIONS PÊCHE EN AURA : NOUVEAUTÉS ET PROCHAINS RENDEZ-VOUS -
date de diffusion : [15 février 2022](#)
- Communiqué de presse OUVERTURE PÊCHE À LA TRUITE (relai FNPF)
date de diffusion : [9 mars 2022](#)
- Communiqué de presse JOURNÉE INTERNATIONALE D' ACTIONS POUR LES RIVIÈRES
date de diffusion : [11 mars 2022](#)
- Communiqué de presse Ouverture pêche brochet (relai FNPF)
date de diffusion : [avril 2022](#)
- Communiqué de presse RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE L'ARPARA
date de diffusion : [19 avril 2022](#)
- Communiqué de presse ANNONCE CONGRÈS ANNUEL ARPARA
date de diffusion : [19 mai 2022](#)
- Communiqué de presse BILAN CONGRÈS ANNUEL ARPARA
médias présents : Le Magazine La Tribune, Le Dauphiné Libéré
date de diffusion : [21 mai 2022](#)
- Communiqué de presse SAUVONS NONS RIVRIERES EN AUVERGNE RHONE ALPES
date de diffusion : [7 juin 2022](#)
- Communiqué de presse LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE DÉNONCE DES ARBITRAGES INACCEPTABLES EN FAVEUR DU GRAND CORMORAN : L'ARPARA ET LES 12 FÉDÉRATIONS D'Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent cette mobilisation.
date de diffusion : [3 novembre 2022](#)
- Communiqué de presse DES DESTINATIONS PÊCHE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR TOUS !
date de diffusion : [8 novembre 2022](#)



COMMUNIQUE DE PRESSE, 15 FEVRIER 2022

Sortir des habitudes et (re)découvrir une activité de pleine nature, explorer de nouveaux spots pêche entre lacs, rivières et montagnes; partir pêcher en famille, entre amis ou seul tout au long de l'année, c'est finalement prendre rendez-vous avec une activité détente, déconnecté des écrans ou re-connecté à soi... le temps d'un instant !

Le nouveau film *Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes* met en lumière 12 départements de pêche. Si l'envie de programmer une prochaine escapade ou des vacances à la pêche se profile, retrouvez-nous du 4 au 6 mars au salon Mahana Tourisme de Lyon.



CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Photo © MATTHEW SIKAL

NOUVEAUTÉS 2022 : Partir ici ou ailleurs et (re)découvrir des destinations pêche dans la belle région Auvergne-Rhône-Alpes

UN FILM... une itinérance dans les 12 départements de pêche d'Auvergne-Rhône-Alpes



Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes, sorti le 20 décembre sur YouTube est un film de 9 minutes à l'ambition simple :

- faire (re)découvrir les pratiques de la pêche dans un environnement unique : la pleine nature ;
- promouvoir sites, parcours réglementés et hébergements labellisés pour accompagner les pratiquants dans leur itinérance ;
- partir à la rencontre de passionnés à travers des témoignages de pêcheurs bénévoles, professionnels, amateurs et aguerris.

Un plaisir pour les yeux dans un décor grandeur nature, d'une vie de pêcheurs, petit(e)s et grand(e)s en Auvergne-Rhône-Alpes.



Photo © MATTHEW SIKAL

UN LIVRET & UNE CARTE pour parcourir les destinations pêche au fil des eaux douces de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'édition 2022 de ce nouveau livret est un panorama de la pêche de loisir pour tous les pêcheurs ! *Où acheter sa carte de pêche ? Où pêcher et sur quel type de parcours ? Où dormir ? Où faire un stage ?...*

Le livret explique également le fonctionnement de la pêche de loisir. *Pourquoi est-elle réglementée ? Quelle sont les missions d'intérêt général des fédérations de pêche ? Qu'est-ce que la gestion et la protection des milieux aquatiques ?*

Un incontournable du pêcheur et non pêcheur pour tout connaître sur les pratiques & les missions des acteurs du milieu associatif de la pêche de loisir.



Livret & carte téléchargeables sur : www.peche-auvergne-rhonealpes.fr ou sur simple demande à l'ARPARA



Photo © MATTHEW SIKAL



Programmer sa destination pêche au SALON TOURISME Mahana à Lyon

C'est sur la grande scène du salon du tourisme MAHANA à Lyon que sera diffusé le film *Destinations Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes*. Le stand Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes accueillera les visiteurs pendant 3 jours. L'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes [ARPARA] aux côtés des fédérations de la Loire, du Cantal ou du Puy-de-Dôme proposeront parcours de pêche, hébergements... et recommanderont les plus belles destinations pêches, emblématiques ou plus confidentielles selon les envies !

• Guides de pêches des 12 départements, livret de la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes, contacts des meilleures adresses... à retrouver sur le prochain salon du tourisme Mahana à Lyon.

- du vendredi 4 au dimanche 6 mars de 10h à 18h à la Halle Tony Garnier -

OÙ PARTIR PÊCHER EN 2022 ?

Séjour à la carte au camping sur le lac de St Etienne-Cantalès dans le Cantal, virée de dernière minute pour une initiation pêche à la mouche dans le Puy de Dôme au bord de l'emblématique rivière Sioule ou session camping inoubliable au bord du lac Cornu à 2 276 m d'altitude en Savoie...

Vivez une nouvelle aventure pêche !



Photo © MATTHEW SIKAL

CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01



Samedi 12 mars, le rendez-vous incontournable des passionnés de pêche.

**En mode nature, sensation, convivialité, découverte ou plaisir...
L'ouverture de la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie, c'est le samedi 12 mars !**

Alors que les Français sont de plus en plus nombreux à souhaiter renouer avec les plaisirs de la nature, la pêche de loisir s'inscrit entièrement dans ce besoin de retour aux sources et à l'essentiel. Cette activité fédère aujourd'hui **1,5 million d'adhérents** qui bénéficient de multiples territoires d'eau douce (fleuves, rivières, lacs...), riches d'une faune aquatique variée.

Une biodiversité qui permet de pêcher tout au long de l'année selon les techniques pratiquées, encadrées par des **calendriers établis pour la préservation des espèces**, notamment selon leur période de reproduction.

L'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie constitue ainsi un événement majeur pour les passionnés et une occasion de s'initier pour les novices !

Mais attention, pour pêcher il est obligatoire **d'adhérer au préalable au réseau associatif de la pêche de loisir**, composé de près de 3 600 structures (1 000 salariés et 40 000 bénévoles) et coordonné par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Cette adhésion est matérialisée par la **carte de pêche**, disponible sur cartedepeche.fr ou chez un distributeur agréé.

Rendez-vous au bord de l'eau à partir du samedi 12 mars jusqu'au dimanche 18 septembre (des exceptions de dates peuvent exister dans certains départements*).

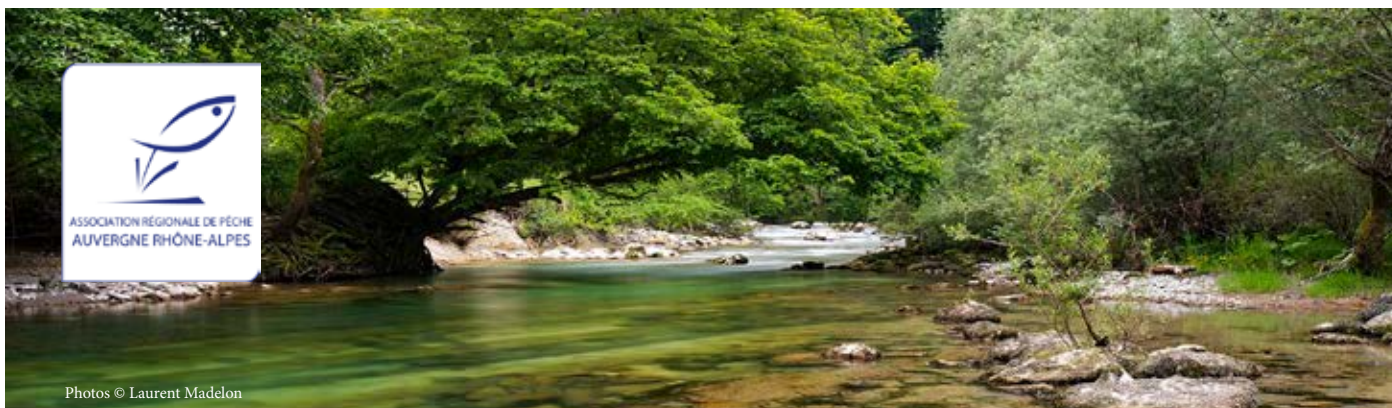
→ **Tout ce qu'il faut savoir sur les réglementations de la pêche de loisir en [cliquant ici](#).**



* Renseignements complémentaires sur les [sites des fédérations départementales de pêche](#).

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Carine Darcy - E-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12





COMMUNIQUE DE PRESSE, 11 MARS 2022

Lundi 14 mars, c'est la journée internationale d'action pour les rivières ! Cette mobilisation d'actualité, à l'heure du dernier rapport du GIEC, vise à valoriser les rivières et les actions menées pour leur restauration. Des missions et actions d'intérêt général portées par les pêcheurs du réseau régional de la pêche Auvergne-Rhône-Alpes, inscrites dans les statuts des structures associatives et, régies par le code de l'Environnement.

Cette initiative d'origine brésilienne qui revient chaque année comme une piqûre de rappel, promeut l'importance du respect de la continuité écologique dans les cours d'eau.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques portent de nombreuses actions ciblées pour la restauration et la valorisation des rivières. Ces actions sont le fruit de travaux de différentes natures réalisés chaque année et définis par la Convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2017 :

*300 ACTIONS MENÉES EN 2019 :
+20km de cours d'eau restaurés
45 frayères restaurées
23 obstacles à la continuité écologique supprimés ou aménagés*

- **RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE** en reconnectant des annexes hydrauliques, en aménageant ou en supprimant des obstacles à la circulation des espèces aquatiques et des sédiments sur demande de propriétaires d'ouvrages ou de gestionnaires de barrages hydro-électriques, dans le cadre de la mise en conformité réglementaire ;
- **RESTAURER LA QUALITÉ MORPHOLOGIQUE, LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET LA FONCTIONNALITÉ DES COURS D'EAU** en agissant notamment sur la diversification des écoulements à travers des techniques de génie écologique ainsi qu'à l'amélioration des habitats favorables à la reproduction et au développement des espèces piscicoles ;
- **RESTAURER LA VÉGÉTATION ET L'ENTRETIEN DES BERGES** à l'aide des techniques du génie végétal pour lutter contre l'érosion, les inondations, le réchauffement de l'eau et la perte d'habitats naturels ;
- **LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES** en participant au signalement de foyers afin de limiter leur prolifération.

Afin de structurer leurs actions, les SAAPL élaborent et mettent en oeuvre un **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**, validé par le Préfet départemental. Ce document de référence permet, à partir d'un diagnostic précis de l'état du milieu aquatique et des populations de poissons, de définir et planifier sur 5 ans les actions à mettre en oeuvre pour protéger, gérer et restaurer les ressources piscicoles et leur milieu.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFRA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions d'intérêt général relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable

CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01



Pêche du brochet : retour du carnassier emblématique le 30 avril !

**Rejoindre le bord de l'eau et profiter du plaisir de pêcher seul ou entre amis...
L'ouverture de la pêche du brochet en 2nde catégorie, c'est le samedi 30 avril.**

Symbole d'un mode de pêche énergique et combatif, le brochet est l'un des poissons les plus puissants de nos cours d'eau. Il attire ainsi un grand nombre d'adeptes de pêche à sensations. Espèce piscicole se reproduisant et se développant dans une végétation aquatique luxuriante, sa présence est aussi un signe de bonne santé pour le milieu qui l'abrite.

L'ouverture de la pêche du brochet en 2nde catégorie est un temps fort incontournable pour le réseau associatif de pêche de loisir, qui compte **1,5 million d'adhérents** et près de 3 600 structures (1 000 salariés et 40 000 bénévoles).

Mais attention, pour s'adonner à ce loisir d'eau douce, il est nécessaire de se munir d'une carte de pêche, disponible sur cartedepeche.fr ou chez un distributeur agréé. Nouveauté cette année, il est possible de régler tout ou partie du montant par **Chèques-Vacances dématérialisés**.

Une fois ce sésame en poche (ou enregistré sur smartphone via l'application Génération Pêche), les pêcheurs pourront se mesurer au roi des carnassiers **du samedi 30 avril 2022 au 29 janvier 2023** (des exceptions de dates peuvent exister dans certains départements*).

→ Tout ce qu'il faut savoir sur la [réglementation de la pêche de loisir](#).



Le brochet, espèce emblématique des poissons carnassiers.

* Renseignements complémentaires sur les [sites web des fédérations départementales de pêche](#).

« Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 600 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espaces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Carine Darcy - E-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12



COMMUNIQUE DE PRESSE, 19 AVRIL 2022

Mardi 19 avril, l'Association Régionale des fédérations de Pêche et de protection des milieux aquatiques Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a élu les nouveaux membres de sa gouvernance pour les 5 prochaines années. Alain LAGARDE a été reconduit, dans un 2^e mandat, dans sa mission de président : « Les objectifs de nos actions sont triples : la conservation et la protection des milieux aquatiques, le développement de la pêche de loisir et la sensibilisation des publics à la pratique, l'environnement & la biodiversité de nos milieux ». La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les instances régionales sont des partenaires majeurs pour la réalisation de ces actions.

L'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA), composée de 24 membres au sein de son Conseil d'Administration est représentée par les présidents de chacune des 12 fédérations départementales de la région, plus un second représentant. Après les récentes élections des gouvernances des fédérations départementales, le conseil d'administration s'est réuni mardi 19 avril au siège de l'ARPARA à la Tour de Salvagny et a élu les membres du Bureau et son Président. Cette nouvelle gouvernance, présidée par Alain LAGARDE aux côtés de Lionel MARTIN et Bernard RIEUX, les deux vice-présidents, est désignée pour 5 ans. **Elle assure ainsi la coordination des structures membres, la mutualisation de projets au niveau de la région et la déclinaison du «Plan pêche & milieux aquatiques régional» en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

“Plus que jamais nos missions de protection et de gestion des milieux aquatiques et piscicoles restent une priorité pour nos structures associatives locales, départementales et régionale avec la soutien et la confiance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes” Alain LAGARDE, président de l'ARPARA

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique et 2 associations de migrateurs (MRM & LOGRAMI).

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

- Membre du réseau national des SAAPL piloté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Les missions de l'ARPARA

DES MISSIONS FORTES POUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE DE LOISIR.

C'est en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes que l'ARPARA et ses structures départementales déclinent un «PLAN PÊCHE & MILIEUX AQUATIQUES RÉGIONAL» pluriannuel depuis 2017. Ce plan pêche permet, chaque année et sur l'ensemble du territoire régional, la mise en oeuvre et le financement :

- d'actions en faveur de la connaissance des espèces et de la biodiversité,
- des travaux d'aménagement et de restauration des milieux et de valorisation du patrimoine.

L'ARPARA, ACTEUR DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES RÉGIONALES

Cette mission de représentation est un enjeu majeur pour construire des actions communes. Concertation et prises de décision au sein du Comité Régional de la Biodiversité, le SRADDET ou le Comité du Massif Central sont ainsi assurés par des représentants de l'ARPARA dans les instances.

AGIR ET PARTICIPER AUX POLITIQUES RÉGIONALES en rapport avec les projets d'aménagement ou impliquant la qualité des milieux aquatiques ou leurs peuplements piscicoles et la pratique de la pêche de loisir.

L'ARPARA partage également son expertise technique et sa connaissance des espèces et des milieux en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel, la DREAL ou le Conseil Régional.

VALORISER LES ACTIONS MENÉES en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement de la pêche de loisir.

CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01

<http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/>





COMMUNIQUE DE PRESSE, 19 mai 2022 Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Samedi 21 mai, 15^{ème} congrès régional de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes à Montélimar (Drôme)

Samedi 21 mai se tiendra, à Montélimar, le 15^{ème} congrès régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, en présence des élus des 12 fédérations de pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidé par Alain LAGARDE. La séance se déroulera à partir de 14h30 [sur le site du restaurant Saint Mart à Montélimar](#).

Ce rendez-vous annuel est cette année organisé par la [fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Drôme](#) et son président Christian BRELY qui accueillera l'ensemble des acteurs de la pêche dans son département d'action.

Un temps fort pour l'Association Régionale de la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes pour aborder les enjeux de la pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques du territoire aux côtés de Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et de Philippe MEUNIER, vice-président délégué à la pêche à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFRA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique et 2 associations de migrateurs (MRM & LOGRAMI).

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.145) et applicables par arrêté préfectoral.

- Membre du réseau national des SAAPL piloté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).



CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





COMMUNIQUE DE PRESSE, 21 mai 2022

Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes

15^{ème} congrès régional de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes à Montélimar (Drôme)

Samedi 21 mai s'est tenu le 15^{ème} congrès régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, représenté par les élus des 12 fédérations de pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidé par Alain LAGARDE. Ce rendez-vous annuel était cette année organisé par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Drôme et son président Christian BRELY dans la ville de Montélimar. Un temps fort pour aborder les enjeux de la pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques du territoire aux côtés de Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et de Philippe MEUNIER, vice-président délégué à la pêche à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Assemblée Générale de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) est un temps d'échange et de travail intégrant la validation des comptes de l'année 2021 de la structure régionale de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes. L'ARPARA assure dans le cadre de ses missions la coordination des 12 structures départementales membres, la mutualisation de projets au niveau de la région et la déclinaison du « Plan pêche & milieux aquatiques régional » en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une journée en présence de Philippe MEUNIER, vice-président délégué à la pêche à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour aborder les dernières grandes étapes de la 2^e convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée en partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes & l'ARPARA. Philippe MEUNIER a ainsi ouvert les échanges de cette Assemblée Générale marquant la volonté de la Région à poursuivre son soutien aux actions menées par les 12 fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Ce partenariat, initié en février 2017 verra le 2^e « Plan pêche & milieux aquatiques régional » se terminer à la fin de l'année 2022.

Ce temps fort institutionnel vient enfin clôturer les récentes élections des nouvelles gouvernances départementales, régionale et nationale du réseau de la pêche en France. A ce titre, Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) est venu présenter le lancement de la nouvelle campagne de communication Sauvons Nos Rivières – Actes 2, marquant l'enjeu stratégique fort du réseau de la pêche en France autour des problématiques de préservation des grands poissons migrateurs, de la continuité écologique et de la préservation du patrimoine piscicole et environnemental, porté dans le cadre des missions des structures associatives de la pêche.

Chacun des acteurs présents sur cette Assemblée Générale a rappelé le rôle majeur des pêcheurs et des acteurs du réseau de la pêche régionale dans le développement économique et touristique des territoires et dans la protection de l'environnement, du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique et 2 associations de migrants (MRM & LOGRAMI).

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par L01 n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.145) et applicables par arrêté préfectoral.

- Membre du réseau national des SAAPL piloté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).



CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





COMMUNIQUE DE PRESSE, 7 JUIN 2022

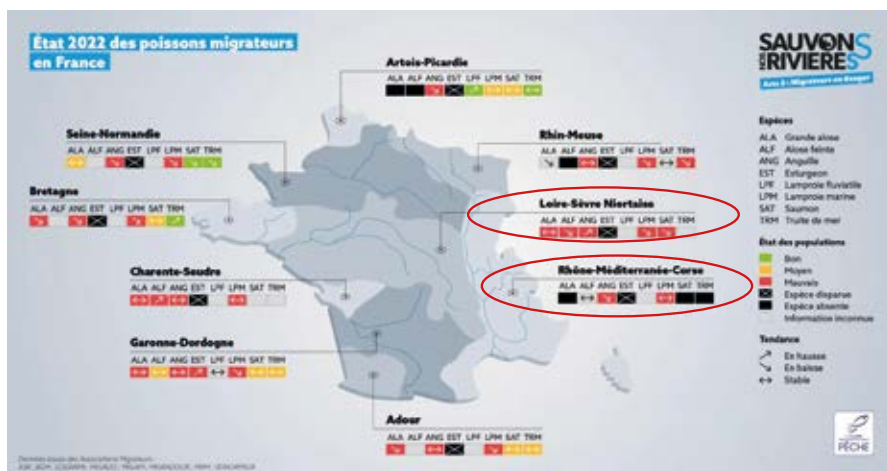
Sauvons Nos Rivières - Acte 2 : Migrateurs en danger !, une mobilisation pour la préservation du patrimoine environnemental et piscicole est portée dans la nouvelle campagne nationale de la FNPF sur les poissons migrateurs. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association régionale relève une situation préoccupante des poissons migrateurs, vivant entre milieu marin et eau douce encore présents sur le territoire des bassins Loire et Rhône.

Quand on pêche, on protège ! Aujourd'hui le réseau des pêcheurs, «sentinelles des rivières», constitué des adhérents, salariés et bénévoles du réseau associatif, interpelle sur l'urgence à agir plus et à respecter le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, la biodiversité et les espèces piscicoles. En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, l'état des grands migrateurs tels que le **saumon sauvage, la lamproie fluviatile et marine, la grande alose, l'aloise feinte, l'anguille, la truite de mer ou l'esturgeon est désormais classifié «mauvais», «espèce disparue» ou «espèce absente»**. Ces résultats basés sur des années d'observations de terrain et de résultats des comptages indiquent l'urgence à prendre en compte les facteurs humains aggravants.

«Agissons tant qu'il est encore tant ! Ensemble sauvons nos rivières, ensemble sauvons nos poissons migrateurs», c'est le message lancé depuis le 18 mai par l'ensemble du réseau associatif des pêcheurs en France.

ARPARA Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFRA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.
- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.



Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions d'intérêt général relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Une mobilisation des savoirs et des connaissances de terrain autour des migrateurs et du milieu aquatique d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Les associations de pêche assurent des missions de gestion, de protection et de préservation des espèces et des milieux aquatiques. LOGRAMI (association LOire GRands Migrateurs) et MRM (association Migrateurs Rhône Méditerranée), travaillent plus spécifiquement sur la préservation de l'écosystème et le fonctionnement des poissons migrateurs. Les actions et solutions se multiplient sur le terrain, auprès des pêcheurs, des industriels et des institutionnels des territoires pour pérenniser les espèces. Des actions de terrain et de sensibilisation sont menées au quotidien, par les structures associatives pour sauvegarder le milieu sur les bassins Loire et Rhône d'Auvergne-Rhône-Alpes.

« La communauté des poissons migrateurs est un patrimoine qui est absolument inestimable. Ils sont garants du bon équilibre, du bon fonctionnement de la biodiversité et de notre écosystème. » - J.L BAGLINIERE, directeur honoraire de recherche à l'INRAE

SUIVRE LA CAMPAGNE :
VIDEOS, MANIFESTE...

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr



CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Agir pour le respect de la continuité écologique en Auvergne-Rhône-Alpes : Rien que sur l'axe Loire-Allier, 19 ouvrages rompent ou altèrent cette continuité écologique. L'enchaînement des ouvrages, même équipés de passe ou ascenseur à poissons peut empêcher totalement ou partiellement les mouvements de montaison et dévalaison des poissons migrateurs ainsi que la libre circulation des autres espèces piscicoles et sédiments essentiels au bon fonctionnement des rivières.

Pour le cas du saumon, espèce emblématique de notre patrimoine piscicole, les rivières deviennent de véritables parcours du combattant. Ce poisson migrateur doit parcourir, depuis l'embouchure de la Loire près de 750 km pour rejoindre «sa rivière» natale où il se reproduira. Il doit impérativement frayer avant l'été et dans des conditions favorables de température de l'eau.

« Nous ne sommes pas contre les ouvrages quels qu'ils soient » explique J.P DORON, vice-président à la FNPF mais ces derniers doivent fonctionner *« dans le respect des conditions d'exploitation et environnementales et de préservation de la biodiversité ».*

LE CAS DU BARRAGE DE POUTÈS-MINESTROL, UNE CONTINUITÉ PARTIELLEMENT RÉTABLIE ET DES 1^{ERES} RÉSULTATS POSITIFS

L'association LOGRAMI travaille sur le bassin Loire et ses affluents. Aurore BAISEZ, la directrice, note des résultats encourageants depuis les aménagements réalisés sur l'axe Allier (notamment sur le seuil de l'A89 et Poutès), après près d'un siècle de difficultés de migration des saumons venus du nord de l'Atlantique pour accéder à l'amont de l'ouvrage de Poutès. Ils bénéficient aujourd'hui de : *« 91 jours de transparence (ouverture du barrage et circulation libre) qui permettent une partie de la montaison du saumon et de la dévalaison des anguilles ».* Le temps restant, la migration de montaison est partiellement assurée par l'ascenseur et une passe à anguille. Les premiers résultats de transparence seront constatés à partir de 2022 ainsi que la dévalaison des anguilles, des smolts et ravalés par la goulotte.

« Il faut continuer à travailler sur la continuité écologique et sur la protection et l'accessibilité des habitats, vecteur de résultats encore insuffisants mais encourageants »
Aurore BAISEZ, directrice de LOGRAMI

Une passe à poisson sur un ouvrage, pourquoi ?

Exemple du barrage de Jons dans le Rhône



Construite en 2012, cette passe à poissons dans le département du Rhône, permet le franchissement du barrage EDF de Jons par les espèces piscicoles en connectant le canal de Miribel à celui de Jonage.

Si les grands migrateurs ne sont plus ou pas présents sur ce département (1 à 2 anguilles européennes identifiées par an grâce au système de vidéo-compagne), cet aménagement est indispensable pour la libre circulation des espèces piscicoles présentes sur le Rhône et sur l'ensemble des cours d'eau lorsque des passes sont présentes.

Dans le cas de la passe de Jons, cette rivière artificielle de plus de 300 mètres possède 32 bassins fonctionnant comme un escalier et permettant le franchissement progressif des 6 mètres de dénivelé.

Si lamproies, aloses, truite de mer, anguilles sont des espèces de plus en plus rares, l'esturgeon a lui disparu en Auvergne-Rhône-Alpes

C'est grâce aux systèmes de suivi des espèces et les stations de comptages installées sur l'axe Loire et Rhône que LOGRAMI et MRM constatent une désertion totale ou partielle des LAMPROIES et ALOSES en particulier, dans leur circuit de migration. Une meilleure accessibilité des habitats reste l'enjeu majeur pour la reproduction et la préservation des espèces, sur des fleuves et rivières bénéficiant de milieux parfois très favorables fermés par des seuils et ouvrages !

L'association MRM sur l'axe Rhône-Méditerranée confirme cette tendance pour l'ALOSE DE MÉDITERRANÉE. Ce migrateur peut revenir plusieurs fois en rivière pour se reproduire. Pierre CAMPTON, directeur de MRM précise : *« La problématique identifiée pour ce poisson endémique du bassin méditerranéen est l'inaccessibilité des zones d'habitats favorables à sa reproduction. L'alose ne peut franchir seuils et barrages non équipés de passe à poissons. L'état est alarmant sur cette espèce ».* Contrainte à se reproduire sur des zones moins favorables, les taux de reproduction est ainsi dégradé.

Concernant l'ESTURGEON, spécifiquement sur le bassin Loire, cette espèce a disparu depuis les années 40. Les zones «nourricières» ont été bétonnées ne laissant aucune chance à ce migrateur.

Chaque espèce de poissons migrateurs encore présente en Auvergne-Rhône-Alpes porte ses spécificités. Les cycles migratoires et fonctionnement des espèces doivent être pris en compte dans la gestion et l'exploitation des milieux aquatiques de notre territoire. Des actions fortes de sensibilisation et d'aménagement restent nécessaire pour accompagner la préservation de la biodiversité, de son fonctionnement et des espèces piscicoles qui y vivent. **La campagne Sauvons Nos Rivières - Acte 2 : Migrateurs en danger ! souhaite informer et sensibiliser à travers une meilleure connaissance de nos rivières et des espèces de poissons migrateurs, patrimoine piscicole des territoires.**

CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Communiqué de presse, 3 novembre 2022

La Fédération Nationale de la Pêche en France dénonce des arbitrages inacceptables en faveur du grand cormoran : l'ARPARA et les 12 fédérations d'Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent cette mobilisation.

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Mais le 1^{er} octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la LPO (15 recours en 2021 sur l'ensemble du territoire national sur 97 arrêtés), le ministère n'a pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025. **En réponse à cette décision jugée sans fondements, la FNPF, a donc décidé deux mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision : en ATTAQUANT L'ARRETE DU 19 SEPTEMBRE 2022 et en SEQUESTRANT LES MONTANTS DE LA REDEVANCE MILIEUX AQUATIQUES VERSEE PAR LES PECHEURS ET DES BAUX DE PECHE PUBLICS.**

Photo Laurent MADELON - FNPF



LA COLERE DE LA FNPF ET LES ACTIONS CONCRETES CONSECUTIVES, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Malgré des échanges énergiques et étayés de données issues des fédérations départementales de pêche (contenus stomacaux, recensement...) dont celles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les arbitrages ministériels de la rentrée sont venus fortement contrarier la dynamique du réseau associatif de pêche de loisir pour la protection du milieu aquatique.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a bien demandé la réalisation d'une étude nationale coordonnée par l'OFB, avec l'appui humain et matériel des structures de pêche de loisir pour apporter des preuves concrètes de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles. Le sujet reste explosif au sein des structures de pêche de loisir, et notamment en Auvergne-Rhône-Alpes où l'ARPARA aux côtés des 12 fédérations départementales soutient activement les actions décidées par la FNPF.

Le 4 octobre dernier, le conseil d'administration de la FNPF a décidé :

1. **D'ATTAQUER L'ARRETE DU 19 SEPTEMBRE 2022** fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans.
2. **LA SEQUESTRATION DE LA REDEVANCE MILIEUX AQUATIQUES** versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) **ET DU REGLEMENT DES BAUX DE PECHE PUBLICS.**

« Le réseau associatif de pêche de loisir est un partenaire environnemental, reconnu et de longue date, de l'Etat. Nous ne comprenons pas cette décision décorrélée de la réalité terrain et souhaitons montrer notre profond mécontentement à notre ministère de tutelle et aux plus hautes instances de l'Etat. Nous avons, à cet effet, demandé un entretien avec le chef de l'Etat dont nous attendons la réponse ! »

déclare **Claude Roustan**, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF).

CONTACT PRESSE ARPARA : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Communiqué de presse, 3 novembre 2022 (suite)

La Fédération Nationale de la Pêche en France dénonce des arbitrages inacceptables en faveur du grand cormoran : l'ARPARA et les 12 fédérations d'Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent cette mobilisation (suite).

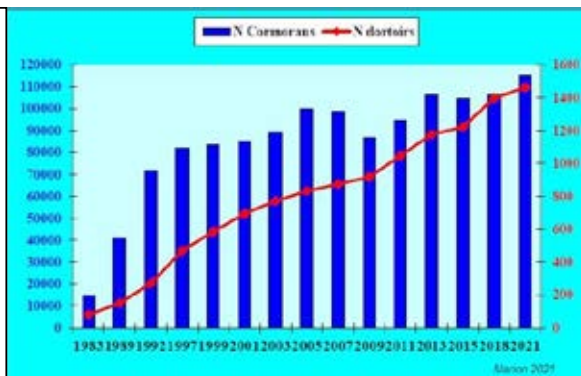
Des effectifs de cormorans en hausse, pression supplémentaire sur les espèces piscicoles

Protégé par la Directive Oiseaux, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau où vivent des espèces piscicoles. Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000 à s'installer en France après avoir nidifié en Europe du Nord et une partie s'est dorénavant sédentarisée. Redoutables prédateurs, ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour chacun en s'attaquant aux espèces disponibles dont les migrateurs, le brochet, l'ombre commun et la truite...

L'augmentation des populations est documentée par le Rapport triennal de Loïc Marion, publié en novembre dernier. Il recense plus de 11 000 couples sur le territoire, soit une progression de 16 % depuis 2018. Cette progression est avant tout due aux populations continentales (+20%), qui se retrouvent dans 52 départements, dont cinq nouveaux (Puy-de-Dôme, Creuse, Vienne, Charente et Isère). La population côtière baisse légèrement (-1%) mais reste présente dans sept départements. Il est également important de noter que la sédentarisation de l'espèce s'accélère avec près de 20% d'augmentation du nombre de dortoirs depuis 2015.

Evolution du nombre de cormorans hivernants entre 1983 et 2021

Graphique issu du rapport triennal de Loïc Marion, publié en novembre 2021.



Des décisions à l'encontre des politiques de préservation des espèces protégées

Pourquoi le ministère accorde-t-il une importance prédominante au bon état des cormorans en dépit de celui d'espèces piscicoles tout aussi protégées mais moins visibles, telles que saumons, anguilles, truites, ombres communs... ? Alors que les structures de pêche de loisir multiplient les projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, quoi de plus décourageant que de les voir anéantis par un prédateur dont il est pourtant possible de ralentir la progression.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions d'intérêt général relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

CONTACT PRESSE ARPARA : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





COMMUNIQUE DE PRESSE, DECEMBRE 2022

Des destinations pêche en Auvergne-Rhône-Alpes pour tous !

Profiter pleinement de la pêche et de la richesse touristique de son lieu de vacances, trouver la bonne destination en un clic avec la carte interactive aux 50 destinations, s'informer & s'initier à une pratique respectueuse de l'environnement... Cet automne et tout au long de l'année, pêcher en Auvergne-Rhône-Alpes c'est choisir une pratique de PROXIMITE, CONVIVIALE et RESPONSABLE.

En 2022, l'association régionale de pêche et de protection des milieux aquatiques (ARPARA) aux côtés des 12 fédérations départementales se mobilise pour répondre aux attentes des pêcheurs et des nouveaux publics qui partent à la rencontre d'une pratique de pleine nature à la portée de tous et de tous les budgets. Pour Alain LAGARDE, président de l'ARPARA, : « l'ambition est de proposer des rendez-vous où la pratique de la pêche de loisir invite à associer découverte de la diversité halieutique et touristique de la région ».

Le développement du loisir pêche est soutenu depuis plus de six ans par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs régionaux et départementaux du tourisme. Un enjeu fort de cette pratique d'eau douce construite et réglementée dans une démarche constante de protection et de respect des milieux aquatiques de la région.

LAC DU VERON, UN SEJOUR CLÉ EN MAIN EN ARDECHE

Au coeur de la « Montagne Ardéchoise », ce séjour en immersion, pêche à la truite pendant 3 jours et ouvert toute l'année en pêche à la mouche, propose un hébergement sur les bords du lac. Le temps d'un long week-end, la destination est idéale pour vivre une activité de pleine nature et découvrir les sensations d'une expérience de pêche entre amis ou en famille. Il est possible pour les moins aguerris ou les pêcheurs qui voudraient affûter leur technique, de réserver les services d'un guide de pêche. **Séjour 4 personnes : 499 euros TTC (3 jours/2 nuits) comprend hébergement + pêche avec pêche du soir privé.**



ECHAPPÉES PÊCHE À LA MOUCHE SUR LE RÉSERVOIR D'USSON EN FOREZ DANS LA LOIRE

Ce site de pêche est le rendez-vous incontournable pour les pêcheurs qui viennent dans la Loire. Le cadre est confidentiel et naturel avec de beaux espaces arborés. Le plan d'eau de 2 hectares se découvre du bord ou en float-tube sur sa partie centrale. Les pros l'adorent, comme Grégoire JUGLARET, champion de pêche à la mouche : « l'intérêt du site est de permettre aux pêcheurs équipés pour la pêche en rivière de venir s'essayer à la pêche en réservoir avec du matériel adapté mais pas spécifique et de varier les plaisirs et les pratiques ».

Ce réservoir est labellisé par un parcours de pêche Passion, guidant les pêcheurs à travers le site pour des sensations de pêche garanties.



CARTE INTERACTIVE : 50 bons plans au fil des eaux douces



Carte interactive accessible sur GoogleMap

Près de 50 propositions d'évasion seul, entre amis ou en famille. **Partir pêcher... et bien plus** car les fiches info suggèrent de profiter aussi des alentours: balade, visite du patrimoine local, loisirs. Les entrées se font par type de parcours de pêche, identifiés par des iconographies distinctes : parcours emblématiques, parcours Passion pour les pêcheurs adeptes de pêche sportive, parcours Découverte, pour les débutants et parcours Famille spécialement équipés pour l'accueil des familles.

Le guide (papier) Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes, lancé en 2021 est disponible sur simple demande.



www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

CONTACT PRESSE ARPARA - Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Photos © NATUROFILM



photo lac de Lanau - TDMAH/PHOTOS

LAC DE LANAU : PÊCHE & VACANCES EN PLEIN AIR DANS LE CANTAL !

Situé à 669 mètres, à l'entrée du parc naturel de l'Aubrac, le lac de Lanau est un parfait petit coin de paradis, avec son cadre sauvage, pour de prochaines vacances. Se détendre, s'amuser en famille et pêcher bien sûr ! La retenue du lac de Lanau et ses 200 hectares, est située sur la rivière La Truyère et parfaitement aménagée : camping du Belvédère ou Village Vacances de Lanau, 2 mises à l'eau et une base nautique (location d'embarcation et de matériel de pêche, restauration)... Tout est prévu ! Pour une échappée pêche plus intimiste rendez-vous dans les méandres de la Truyère, le Bès, l'Alagnon ou l'Épie. **Expérience inoubliable garantie !**

LES PROCHAINES RENCONTRES... DE LA PÊCHE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SALON DU TOURISME MAHANA DU 3 AU 5 MARS 2023 A LYON

En 2023, l'association régionale sera encore présente aux côtés des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques pour présenter toutes les destinations loisir et détente pêche dans la région. Parcours de pêche, vacances avec hébergement pêche...

Des animations et un simulateur de pêche seront disponibles sur place.



CARREFOUR NATIONAL PÊCHE ET LOISIRS DU 20 AU 22 JANVIER 2023 À LA GRANDE HALLE D'Auvergne À COUNON-D'Auvergne (63)

Pour les passionnés de pêche, c'est le rendez-vous à ne pas manquer. Les fédérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes seront toutes présentes pour présenter leurs territoires, les pratiques et les spécificités de pêche. Animations et expositions vous attendent autour des associations de poissons migrateurs notamment. Les plus grandes marques de pêche vous accueilleront sur leur stand avec espace de vente dédié.

Billetterie sur le site www.cnpl.fr

UN FILM... une itinérance dans les 12 départements de pêche d'Auvergne-Rhône-Alpes



photos © NATUROFILM

YOUTUBE.COM
Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes

[Destinations Pêches en Auvergne-Rhône-Alpes](#), 9 minutes pour :

- faire (re)découvrir les pratiques de la pêche dans un environnement unique : la pleine nature ;
- promouvoir sites, parcours réglementés et hébergements labellisés pour accompagner les pratiquants dans leur itinérance ;
- partir à la rencontre de passionnés à travers des témoignages de pêcheurs bénévoles, professionnels, amateurs et aguerris.

Un plaisir pour les yeux dans un décor grandeur nature, d'une vie de pêcheurs, petit(e)s et grand(e)s en Auvergne-Rhône-Alpes.

CONTACT PRESSE ARPARA : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01

